BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES CALENDRIERS ET AGENDAS A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, novembre 2026

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « **Le Renouveau** », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour la fourniture des calendriers et agendas.

Les listes, les quantités et les spécifications techniques des articles à fournir ainsi que le modèle de bordereau des prix sont respectivement détaillés dans les Parties II et III du Dossier d'Appel d'Offres, dont ils font partie intégrante.

2. Allotissement

Le marché est présenté en lot unique et est indivisible.

3. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation à ce marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilités énumérés à l'article 12 du règlement n°04/2026 régissant la passation, la gestion des marchés et la vente des biens de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi

5. Monnaie de soumission et règlement

Le montant de soumission est entièrement libellé en franc Burundi (BIF) Toutes Taxes Comprises (TTC).

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, bureau **n° 2.27 BIS, Tél. (+257) 22 20 43 65 ou 22 20 40 98**, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs Burundi **(BIF 100 000)** sur le compte numéro **7-75-759-09** intitulé **« Récupérations diverses »,** ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

Le DAO peut également être librement consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres sera adressée par écrit moyennant accusé de réception auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, bureau n° 2.27 BIS, Tél. (+257) 22 20 43 65 ou 22 20 40 98.

7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le **.9.../.12./2026 à 10h00'**. Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres techniques et financières aura lieu le même jour **à dix heures trente minutes (10h30')** dans la salle des réunions du 5ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

8. Présentation des offres

Les offres, rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 14 et 15), seront présentées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparés, comportant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».
Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention **« Offres pour la fourniture des calendriers et agendas à la Banque de la République du Burundi ».**

L'enveloppe extérieure contenant les offres technique et financière sera envoyée à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions: **« A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres ».**

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.
Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

9. Garantie de soumission

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une Banque agréée au Burundi d'une somme égale à cinq cent mille francs Burundi (BIF 500.000)

Cette garantie sera restituée au soumissionnaire non gagnant, après la notification du marché. Toutefois, la garantie de soumission ne sera pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désistera.

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

a) Avis d'appel d'offre ;
b) Les spécifications techniques, listes et quantités à fournir ;
c) Le bordereau des prix;
d) L 'évaluation des offres.

11. Contenu des offres

A. L'offre administrative et technique devra contenir les documents suivants :

a) L'identification du soumissionnaire, son adresse précise et exacte et complète, (nom, Commune, Quartier, Email, numéro de téléphone etc.) ;
b) Une lettre de soumission signée par le soumissionnaire et adressée à Monsieur le Gouverneur de la BRB ;
c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
d) Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
e) Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
f) Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
g) La preuve d'achat du DAO ;
h) La garantie bancaire de soumission de cinq cent mille Franc Burundi **(BIF 500.000)** ;
i) Une attestation de capacité financière de **quatre-vingt millions** de francs Burundi **(BIF 80 000 000) ;**
j) Un échantillon pour chaque article à fournir ;
k) Engagement de livraison dans les délais consignés dans le DAO ou le délai le plus court proposé, à partir de la date de signature du contrat.
l) Une copie des statuts de la société ;

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

B. L'offre financière

Chaque offre financière comprendra :

a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
b) Le bordereau des prix dûment signé ;
c) Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

N.B :

- *L'offre financière qui ne présentera pas les prix Toute Taxe Comprise (TTC) ne sera pas analysée et sera rejetée d'office ;*
- *La liste des fournitures ainsi que les prix proposés doivent être présentés dans un tableau Excel lisible.*

12. Durée de validité des offres

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Délai de livraison

Le délai de livraison des fournitures est de **quarante-cinq (45) jours calendaires**, compté à partir de la date de signature du contrat.

Ce délai inclut au moins quinze (15) jours calendaires d'impression et de livraison, après le bon à tirer.

14. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification à l'attributaire du marché sera faite par lettre contenant la liste et les prix des articles à fournir.

Dès la notification de l'attribution du marché, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation du contrat.

15. Modalités de paiement

- **L'entièreté du montant du marché** sera payée après la demande formulée par l'attributaire du marché, sur laquelle il annexera un procès-verbal de réception dûment

signé par les deux parties, attestant que la livraison de tous les articles faisant l'objet du présent marché a été **conforme et complète**.

Si lors de la réception, l'on constate quelques fournitures qui sont **défectueuses**, il en sera fait mention dans le procès-verbal et, l'attributaire du marché est tenu de les remplacer entièrement dans un délai ne dépassant pas cinq (5) jours ouvrables avant que le procès-verbal de réception soit dûment signé.

Les paiements seront faits par virement bancaire sur présentation de la facture y relative au compte indiqué par le soumissionnaire gagnant.

16. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

17. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 24 novembre 2026

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur.